

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) m'a dit, au cours du débat, qu'il faudrait toute une armée de bureaucrates; que nous aurions un édifice entièrement peuplé de bureaucrates ainsi que des milliers de fureteurs. D'après le député de Broadview (M. Gilbert), il faudra remplir 10, 15 ou 20 formules. Comment les pensionnés de la vieillesse ne s'alarmeraient-ils pas s'ils prennent connaissance des commentaires superficiels et in-exacts faits à la Chambre par le député de Broadview, qui ne songeait à coup sûr qu'à semer le trouble dans les esprits des pensionnés de la vieillesse en leur faisant croire qu'ils devaient remplir 10, 15 ou 20 formules?

Nous aurons naturellement besoin d'un personnel supplémentaire pour la mise en œuvre du programme, mais il ne sera pas nécessaire de faire appel à toute une armée de fonctionnaires. Je puis assurer au député de Winnipeg-Nord que cela correspondra à une bien petite partie de l'armée qu'il dirigeait du temps qu'il était ministre de la Défense nationale. Nous n'aurons pas besoin...

L'hon. M. Churchill: Le ministre veut-il parler de moi?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'a jamais été ministre de la Défense nationale, que je sache.

M. Langlois (Chicoutimi): Et j'espère bien qu'il ne le sera jamais non plus.

L'hon. M. MacEachen: La question n'est pas là.

M. Knowles: Cela prouve à quel point vous êtes embrouillé.

L'hon. M. MacEachen: Je m'excuse, je voulais parler au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui, je crois a déjà été ministre de la Défense nationale. C'est lui qui a parlé cet après-midi d'une armée entière de bureaucrates et de milliers de fureteurs.

M. McCleave: De son temps, nous avions au moins une armée, le ministre ne vous concédera-t-il au moins cela?

• (7.20 p.m.)

L'hon. M. MacEachen: On me permettra d'indiquer à mon ami le député d'Halifax (M. McCleave) l'envergure de «l'armée entière», dont parlait son collègue, requise pour appliquer le régime du supplément de revenu garanti. Nous estimons que les frais administratifs supplémentaires que coûtera au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au ministère du Revenu national

et au contrôleur du Trésor le programme du supplément de revenu garanti, s'établiront à 3.6 millions de dollars, soit 1.3 p. 100 des 270 millions de dollars qui seront versés à titre de prestations.

Des députés et le gouvernement croient que les frais sont relativement minimes pour obtenir \$5 de plus par mois pour plus d'un demi-million des pensionnés les plus nécessiteux et pour épargner environ 100 millions de dollars en versements aux pensionnés. On a laissé entendre que le nouveau programme nécessitera un grand nombre d'employés supplémentaires. Nous aurons évidemment besoin de plus d'employés. Au début, croyons-nous, il nous faudra, pour mettre le programme en marche, quelque 675 travailleurs temporaires.

M. l'Orateur suppléant: Je dois informer le ministre que son temps de parole est expiré.

Des voix: Qu'il poursuive.

L'hon. M. Churchill: Non, monsieur l'Orateur. Il aura amplement le temps, à l'étape de l'étude en comité, de continuer sa retraite.

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, il n'y a pas consentement unanime?

L'hon. M. Churchill: Non.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

Sur l'article 1—*Définitions.*

M. Knowles: Monsieur le président, j'ai des remarques à faire sur l'article 1^{er}, mais si le ministre préfère prendre la parole et terminer son discours, je suis prêt à lui en offrir l'occasion. En particulier, j'aimerais qu'il fasse les commentaires qu'il a promis sur la situation, en ce qui concerne les suppléments provinciaux. Il a dit précédemment, je crois, qu'il en arriverait là. Je comprends que nous étudions l'article 1^{er} du bill, mais il ne s'agit pas du titre. L'article énonce un certain nombre de nouvelles définitions. En particulier, je signale qu'il expose ce qu'on appellera «pension» et ce qu'on appellera «supplément.» En d'autres termes, nous avons dans cet article des définitions l'essentiel de la mesure, notamment qu'il y aura deux genres de versements, le paiement de base de \$75 et le supplément. Cela semble mettre les choses au point.

Si le ministre veut bien nous expliquer ce qui arrivera aux gens qui reçoivent un supplément provincial lorsqu'ils recevront le supplément fédéral, je serai heureux de lui céder la parole.